

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 121 (1995)
Heft: 10

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours de l'OMM

Nouveau siège de l'organisation météorologique mondiale, Genève

Architectes: Rino Brodbeck et Jacques Roulet, rue de la Fontenette 27, 1227 Carouge

1^{er} prix
d'un concours
international
sur invitation

Concept spatial interne

«Créer des espaces de travail de qualité optimale dont la forme engendre une dynamique. Il s'agit de favoriser la concentration et la créativité, de valoriser les échanges et de permettre l'épanouissement de l'individu, pour répondre aux exigences et aspirations futures» (extrait de la planche explicative du concours).

Une organisation offrant quelque 700 places de travail (ce qui représente 1 680 000 heures de présence par an, sur une durée de vie du bâtiment de 40 à 50 ans) mérite que l'on définisse au mieux l'utilisation des espaces qui seront mis à disposition, en s'inspirant de l'évolution sociale et culturelle reflétant les aspirations de la société moderne et démocratique du XXI^e siècle.

Les espaces individuels (bureaux) doivent permettre la concentration, l'isolement, la réflexion et la créativité. Les espaces communs conviviaux, invitent aux échanges sociaux et favorisent le travail en groupe, les conversations, la confrontation d'idées et l'épanouissement humain.

Ces objectifs ont inspiré l'élaboration d'un concept spatial qui écarte la notion de «bureaux-couloirs». A partir de cette redéfinition et qualification des différents espaces fonctionnels, une dynamique spatiale cohérente devient évidente.

Site et signe

«Inscrire le bâtiment dans le site selon la logique urbaine du lieu et en relation avec le tracé géométrique existant, définissant clairement son emplacement et sa forme» (extrait de la planche explicative du concours).

Les réflexions citées plus haut sur les conditions de travail et la qualification des espaces qui en découlent incitent à un langage formel non conventionnel et inspirent une inscription autonome du bâtiment dans le site. Cette

démarche permet de se désolidariser des volumes des bâtiments existants ou projetés à proximité. Parallèle à l'avenue de la Paix, le bâtiment principal exprime clairement la fin du territoire construit de la ville, tandis que le corps bas, au sud, s'inscrit dans le respect de la géométrie du quartier. Cette disposition permet de respecter les alignements fixés par le plan localisé de quartier.

La forme volumétrique dynamique de l'ovale allongé contribue à une expression autonome de la fonction et du contenu.

Quant au tracé géométrique reliant le Palais des Nations, la place du même nom et le bâtiment du GATT à l'organisation météorologique mondiale, il en consolide la relation au territoire.

Conception technique et constructive

«L'utilisation des technologies les plus modernes, avec l'objectif de bâtir un édifice performant, durable, simple, souple et facilitant les adaptations à l'évolution future de l'Organisation»

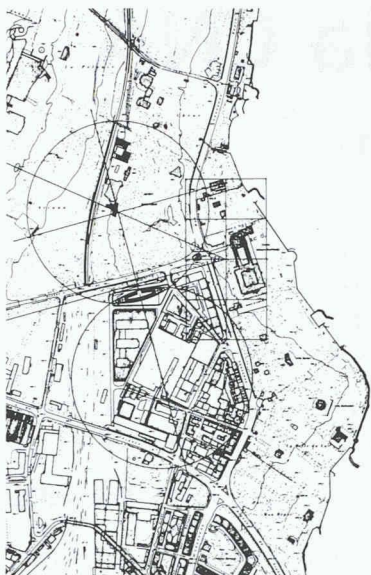
«Imaginer une architecture de transparence et de lumière, au service de l'homme, avec pour objectif une «consommation zéro»» (extraits de la planche explicative du concours).

La réponse donnée à ces objectifs est l'application, dans la simplicité et sans luxe inutile, de techniques avancées, garantes d'efficacité et de durabilité; quant aux mesures d'économie d'énergie prévues elles concourent à réduire au minimum les dépenses énergétiques.

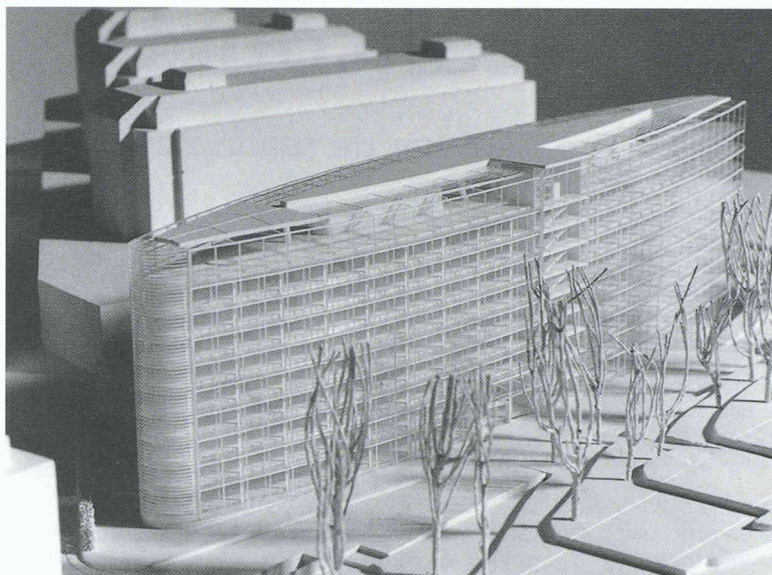
– Les orientations nord et sud des façades principales permettent un traitement clairement différencié. La façade nord sera protégée des vents froids par un deuxième pan de verre ventilé, posé à l'extérieur des coursives d'entretien. La façade sud sera protégée par un registre de brise-soleil mobiles, consti-

tués de lames de verre (avec insertion éventuelle de cellules photovoltaïques), destinés à l'ombrage des vitrages. Ces derniers permettent d'assurer la fermeture de la deuxième peau pendant la nuit et durant les périodes froides; ils contribuent ainsi à l'optimisation thermique du bâtiment.

- Toutes les façades seront entièrement vitrées pour garantir un excellent éclairage des bureaux, dont les parois longitudinales en verre translucide du côté intérieur permettront de faire pénétrer la lumière du jour jusqu'aux espaces centraux. Ce concept participe à l'économie appréciable en éclairage artificiel.
- Le bâtiment bas abritant les salles de conférence, la bibliothèque, la salle des ordinateurs et l'imprimerie sera couvert par des verrières et protégé de l'ensoleillement par des verres translucides avec incrustation éventuelle de cellules photovoltaïques, ce dispositif permettant l'usage de ces locaux profonds sans éclairage artificiel.
- Des capteurs d'eau seront installés sur la toiture du bâtiment principal pour alimenter la consommation du restaurant et des sanitaires.
- L'ensemble de la structure porteuse ponctuelle est constitué de poteaux-gaines assurant la pulsion de l'air chauffé ou refroidi. Cette technique permet de supprimer les habituels faux plafonds et faux planchers et de tirer parti de l'inertie thermique des dalles en béton pour l'équilibre thermique du bâtiment.
- Les noyaux centraux assurent la stabilité de l'édifice et abritent les services, les escaliers de secours et les gaines techniques et sont directement liés aux locaux techniques situés au sous-sol et en superstructure.



Plan de situation



19

Membres du jury:

Président

M. A. Lebeau, membre du Bureau consultatif de l'OMM

Vice-président

M. J.-M. Duret, architecte, conseiller de l'organisateur du concours

Membres

M. T. Aidonidis, OMM, administrateur du projet

Dr D. N. Axford, secrétaire général adjoint de l'OMM

M. M. Constantin, directeur de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales

M. C. Fingerhuth, architecte

M. P. Fumagalli, architecte

M. K. Konaré, membre du Bureau consultatif de l'OMM

M. J. K. Murithi, directeur du Département de l'administration OMM

M. J.-J. Oberson, architecte

M. E. Perrette, architecte, Office des constructions fédérales, directeur de l'arrondissement 1

M. P.-A. Renaud, architecte

M. M. Ruffieux, architecte, directeur des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève

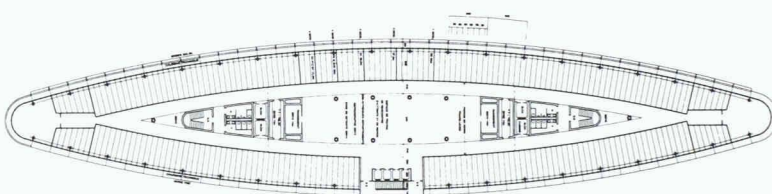
M. R. Schaffert, architecte, directeur de l'aménagement, Département des Travaux publics, Genève

M^{me} K. E. Weston, représentante de l'OMM

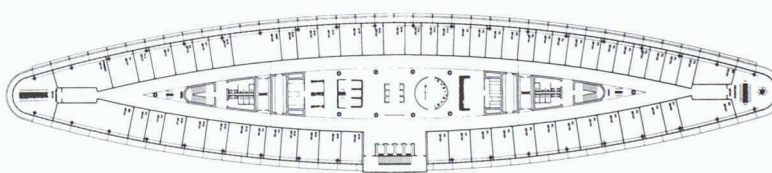
Suppléants

M. M. Courvoisier, architecte, Office des constructions fédérales, délégué de l'Office auprès de la FIPOI

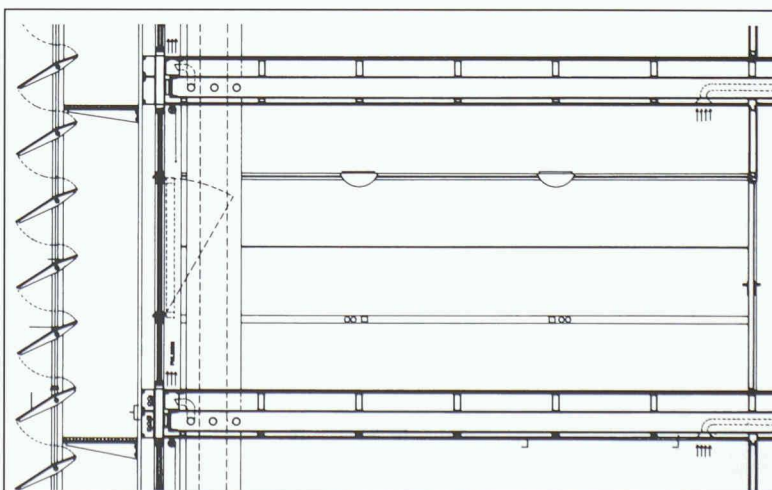
M. S. Rossetti, project manager



Plan d'étage type



Plan 8^e étage



Coupe sur façade sud

«Cette forme singulière, unique dans la ville, manifeste une volonté claire de rattachement au monde des Organisations Internationales, soulignée par une recherche d'axialité exprimée dans la planche explicative.

A l'intérieur d'un tracé géométrique précis, l'auteur réussit remarquablement à créer des espaces flexibles et d'une grande qualité»

(Extrait du rapport du jury)

Concours de la CNA

Clinique de réadaptation à Sion

Architectes: Peter Staub, Lausanne, et René Braune, Lutry; p.a. Bureau d'architectes P. Staub & F. Röthlisberger, Ch. de Bérée 10, 1010 Lausanne

1^{er} prix d'un concours public ouvert aux architectes établis en Suisse romande

Définition

des espaces extérieurs

De par son orientation, la clinique de réadaptation articule divers espaces extérieurs.

Le parc, situé au sud de l'hôpital régional, est contenu d'un côté par le nouveau complexe de réadaptation et de l'autre, par une rangée de peupliers.

A l'est, le regard se pose sur les vergers et la plaine qui symbolisent le monde extérieur. La vision de ce paysage procure un sentiment de calme, propre à changer les idées de celui qui le contemple.

La zone d'accès dessert simultanément la clinique de réadaptation et l'institut. Les différents types de circulation, plus particulièrement l'accès au nouveau complexe et l'accès de service sont séparés.

Cour intérieure

L'ensemble de trois bâtiments délimite plusieurs zones extérieures: celle du parc, de l'accès, des vergers et celle, plus intime, d'une cour intérieure. Définie par les différents bâtiments, cette dernière est protégée du vent et

du bruit. De petites dimensions, elle procure un sentiment d'intimité bienfaisante en comparaison de la vaste étendue de la vallée du Rhône.

Perçue comme une zone publique et séparée du parc par un couloir vitré, cette cour est aménagée en terrasse pour le restaurant et abrite également un espace consacré aux jeux et aux loisirs.

Disposition fonctionnelle

La clinique de réadaptation s'organise à l'intérieur de trois bâtiments dévolus aux traitements, à l'hébergement des patients et à l'accueil-administration. Ces trois secteurs sont reliés par un espace central couvert et public. La disposition fonctionnelle et le regroupement des services ont été élaborés en fonction de plusieurs critères, dont les deux impératifs ci-après.

La trame structurelle doit être adaptée aux besoins de chaque secteur et ne saurait donc être identique pour les traitements, l'hébergement et l'accueil-administration.

L'équipement technique est éga-

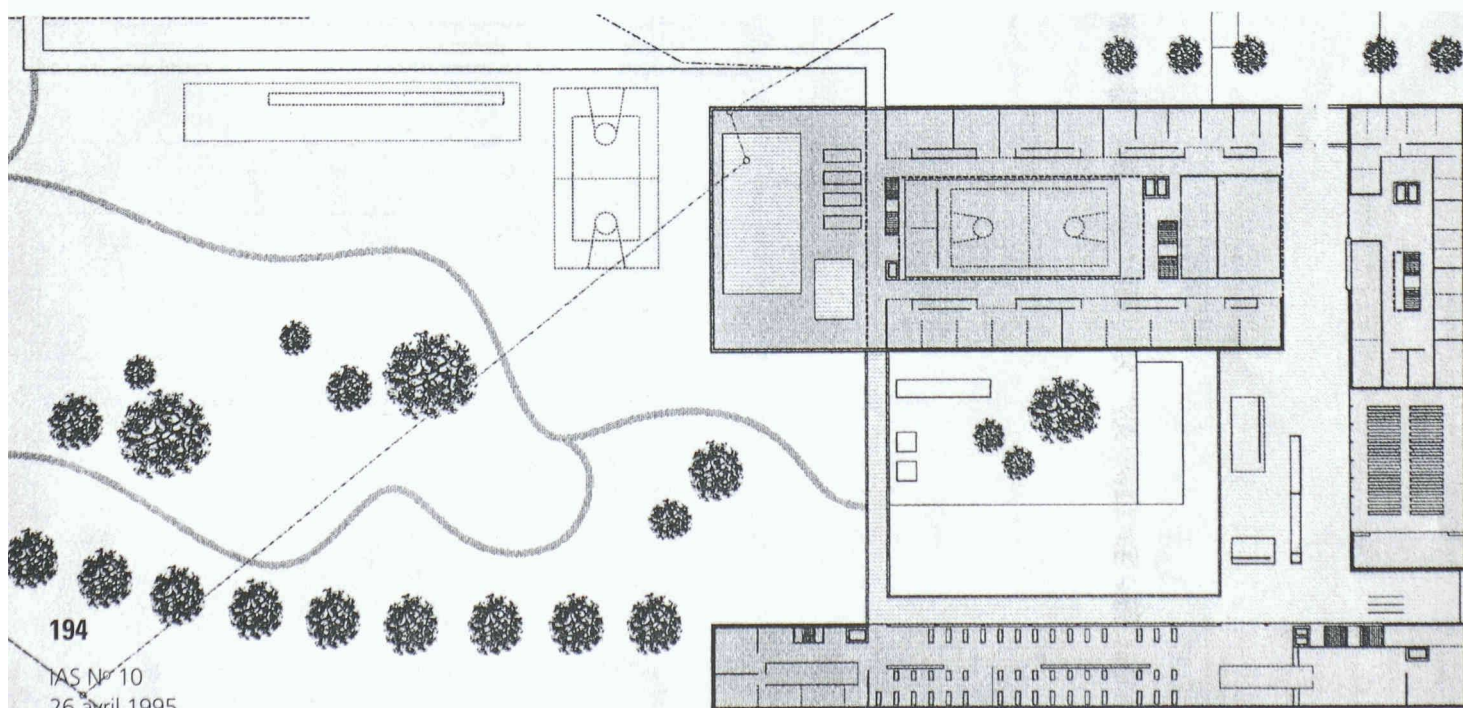
lement spécifique à chaque secteur. Or la juxtaposition (opposée à la superposition) est le type de disposition permettant d'adapter et d'étendre les divers bâtiments, moyennant un minimum de nuisances.

Possibilités d'extension

Le choix de la zone d'implantation des nouveaux bâtiments tient compte de la nécessité d'optimiser le potentiel d'extension de l'hôpital régional et de la clinique de réadaptation.

Les deux complexes peuvent s'étendre indépendamment l'un de l'autre et bénéficier ainsi d'un apport de lumière naturelle optimal. Les futures liaisons doivent se raccorder au réseau des circulations existantes afin de ne pas perturber l'organisation interne.

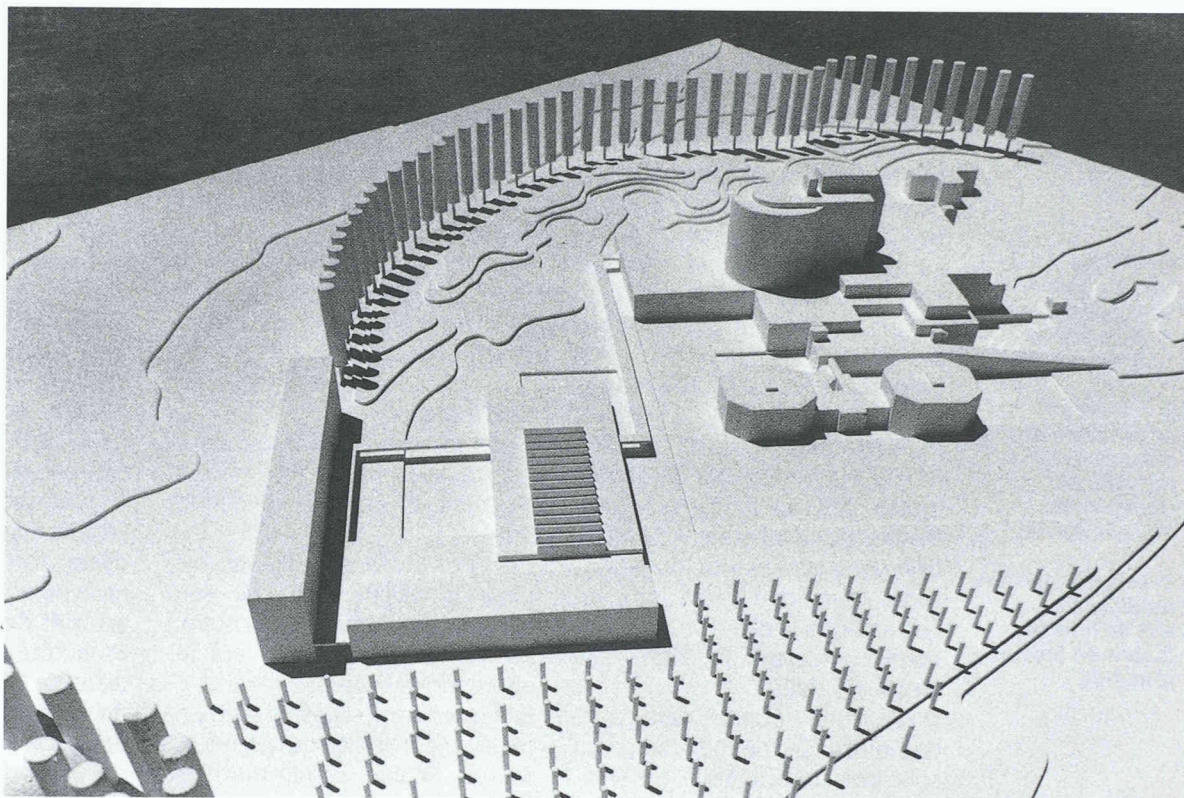
L'hôpital régional peut s'étendre vers le sud et l'est, tandis que l'extension future du centre de réadaptation est prévue au sixième niveau du centre d'hébergement. Quant aux installations techniques existantes, elles peuvent être prolongées avec peu de moyens.



194

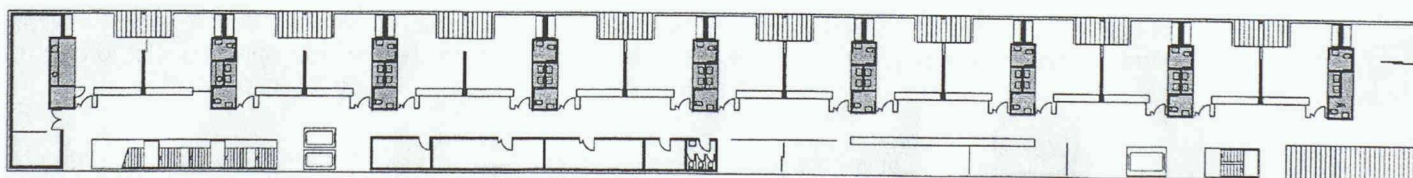
IAS N° 10
26 avril 1995

Rez-de-chaussée



«... la réponse à la question posée s'avère pertinente et riche de contenu, dans une bonne lecture de l'ensemble, s'affirmant beaucoup plus par la conception et l'organisation différenciée mais modeste des activités que connaît un tel établissement, plutôt que par des propos exagérés ou emphatiques.»

(Extrait du rapport du jury)



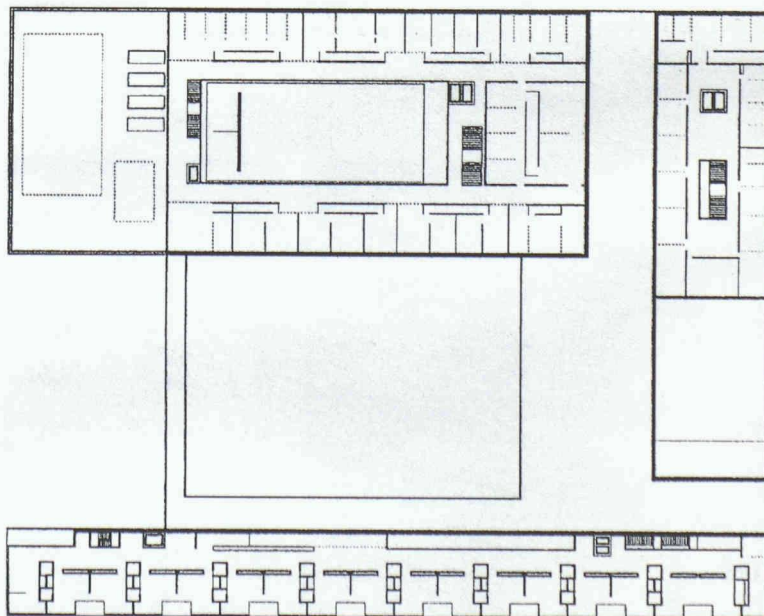
Plan d'une unité pour l'hébergement des patients

Composition du jury:

M ^{me} I. Lamunière	Professeur, architecte EPFL/SIA/FAS, Genève et Lausanne, présidente
M. B. Attinger	Architecte cantonal, Sion
M. P. Baumann	Architecte EPFZ/SIA/FAS, Lucerne
M. F. Boschetti	Architecte SIA/FAS, Lausanne
M. C.-A. Meyer	Architecte de la Ville, Sion
M. W. Steib	Architecte EPFZ/SIA/FAS, Bâle
M. B. Heggli	Architecte EPFZ/SIA, chef de la section des constructions, CNA
M. R. Zufferey	Dr ès sc. math., directeur du département logistique, CNA
M. W. Morger	Dr en droit, directeur du département assurances, CNA
M. C. Heinz	Dr méd., médecin-chef de la clinique CNA, Bellikon
M. T. Scartazzini	Chef du projet, CNA

Suppléants:

M. F. M. Perret	Ingénieur EPFZ/SIA, directeur de la division des immeubles, CNA
M. J. Richter	Architecte EPFZ/SIA/FAS, Lausanne
M. M. Muller	Architecte, section des constructions, CNA



Plan d'étage type

Architectes: Atelier 3,
Exquis – Gentile –
Schneeberger, rue de
la Tannerie 4 bis,
1227 Carouge

Collaborateur:
Jannos Ioannidès;
collaborateurs
occasionnels:
Nicolas Tardin,
Nathalie Garcia

**2^e prix du concours
public ouvert
aux architectes
établis en Suisse
romande**

Le site

En bas... la plaine, plane, encadrée par les montagnes, les sommets enneigés, les forêts et les vignes qui s'étagent dans la pente... lignes abruptes et ondulantes aux courbes qui s'entremêlent en harmonie.

La nature domine et regarde, tantôt flamboyante sous le soleil ou irréelle dans le gris enveloppant du ciel disparu.

En dessous... c'est là, aux confins d'un autre monde.. à l'écart, mais en plein cœur d'un lieu magique, protégé par de grands arbres, tels les rangées de fantassins d'une armée enracinée.

Une peau verdoyante, ou jaunissante, témoigne de la lutte incessante de l'eau sur la terre, qu'elle meurtrit et dont elle creuse les rides.

D'un côté, l'onde caressante d'une frange de peupliers, un sous-bois touffu et le ruissellement de l'eau.

Là, une butte... et un étrange son, comme celui de vagues mystérieuses, à la musique monotone, qui meurent sur la digue.

Et derrière, partout ces versants, peignés par les vignes...

Par dessus les arbres pointent deux tours siamoises. Handicapées par leur pied monstrueux, elles semblent chercher où se tourner.

Elles s'élèvent, comme pour nous rappeler que là-bas, il y a l'autre monde, celui d'une réalité où il est difficile de rêver.

Au loin, les deux collines, Valère et Tourbillon, se découpent dans l'horizon et nous font un signe de passé.

A leurs pieds se prosterne la ville, qui s'étend et se tend pour nous absorber; mais d'ici, qu'elle semble loin...

Le thème

Il est un autre monde qui commence avec la fin, la fin d'un parcours et la lutte du lendemain.

Cassure profonde, irréversible, trace indélébile, rien ne sera plus comme avant; la perception du monde a changé, il faut réapprendre à vivre.

Réapprendre les gestes élémentaires, maîtriser les gestes nécessaires. Régler cette machine, parfaite mais fragile, qui accompagne et sert l'esprit, ce maître.

Lits, chaises, appareils de soutien... Comment devenir ami avec ces engins? Ceux-là sont laids, froids et, brutalement, font irruption dans la vie qui saigne. Partout des artifices. On dit vouloir éliminer les barrières architecturales, mais le corps meurtri et douloureux blesse à son tour l'âme et l'esprit, et bouleverse la conscience de soi...

Il faut un lieu magique qui accorde l'être et la nature et, lui communiquant sa force, transcende la volonté humaine. Rassemblement dans un même souffle, où respire l'espoir de ceux qui se battent pour redonner un sens à la vie...

Le projet

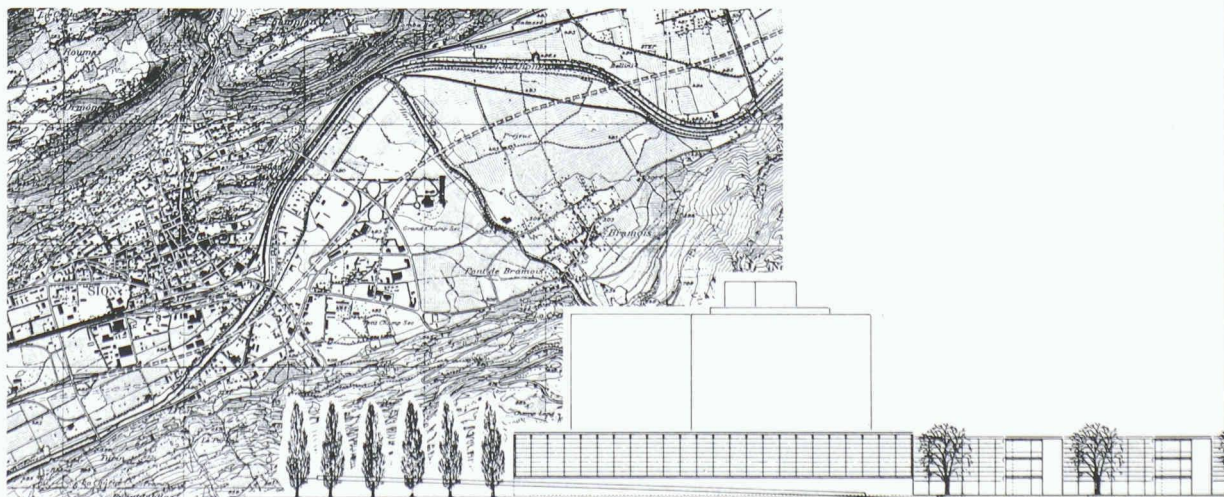
D'un monde à l'autre, il est une limite qui se marque comme un seuil, couture du temps et de l'espace, lieu privilégié de réconciliation. Du minéral au végétal, de la cour au jardin, les obstacles peu à peu se fondent dans le quotidien.

Stratification de la limite qui se dilate, formant une barre pour recevoir en son sein les multiples activités de soins.

D'un côté, le regard sur les gardiens de la ville et un grand voile qui dialogue avec les témoins du passé. De l'autre côté, la barre est sculptée dans sa masse, pour mieux accueillir les forces vives de la nature, qui partout nous pénètrent et nous tonifient.

Barre ou colline? Ici, elles s'unissent et mutuellement se composent, conjuguent leurs lignes et entremêlent leurs espaces; la pente devient alors accessible... Une autre barre, plus fine, émergeante, se détache, s'élève et se tourne vers le parc, discrètement, dans un clin d'œil aux peupliers puissants.

«L'organisation spatiale et fonctionnelle du bâtiment est claire et précise; l'accès principal est bien positionné, il permet de distribuer facilement les différentes parties du programme. Les unités thérapeutiques sont organisées sur trois niveaux. Quatre cours s'ouvrant sur l'est permettent une relation directe avec le paysage tout en valorisant le parcours horizontal et la liaison avec l'hôpital. La synergie entre les deux entités est ainsi bien résolue.»
(Extrait du rapport du jury)



Élévation est



ELEMENTS STRUCTURELS



ENVELOPPE



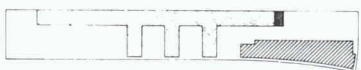
CIRCULATIONS

PROGRAMME

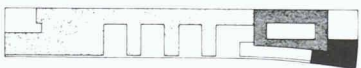
	HALL, SALLE POLYVALENTE FORMATION
	ADMINISTRATION ET ARCHIVES
	DIAGNOSTIQUE ET TRAITEMENT
	HOUSSEMENT
	RESTAURANT ET LOGES
	INFRASTRUCTURE ET SERVICES



3e 4e 5e - EXTENSION de



3e ETAGE



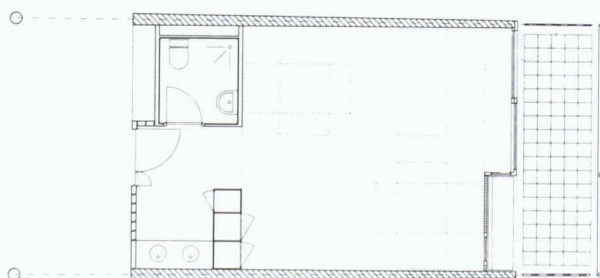
1er ETAGE



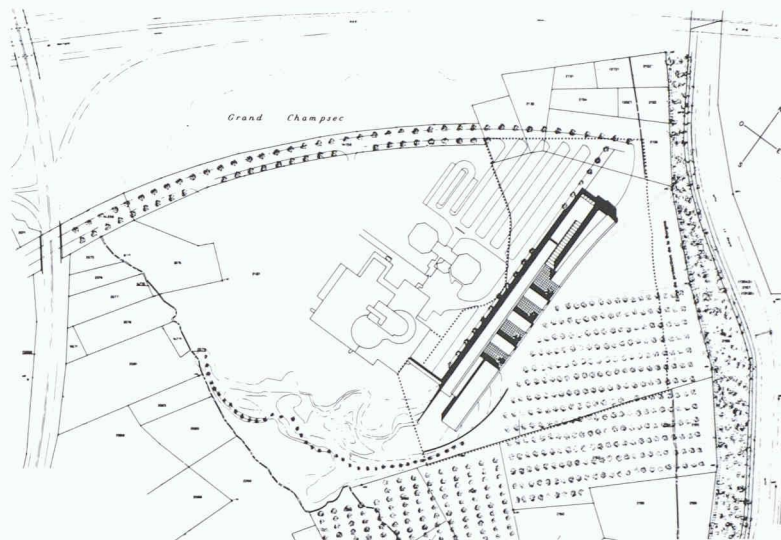
REZ DE CHAUSSEE



SOL: SOL

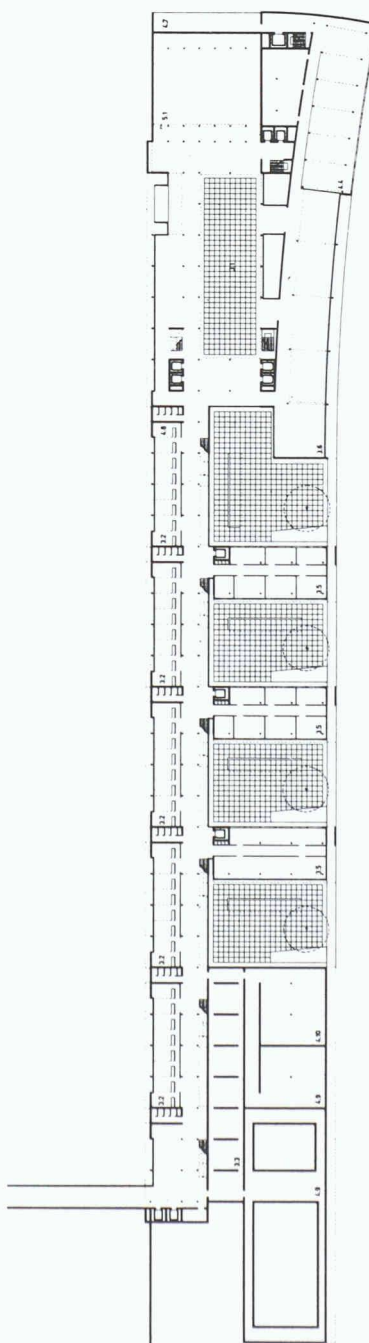


Plan d'une chambre

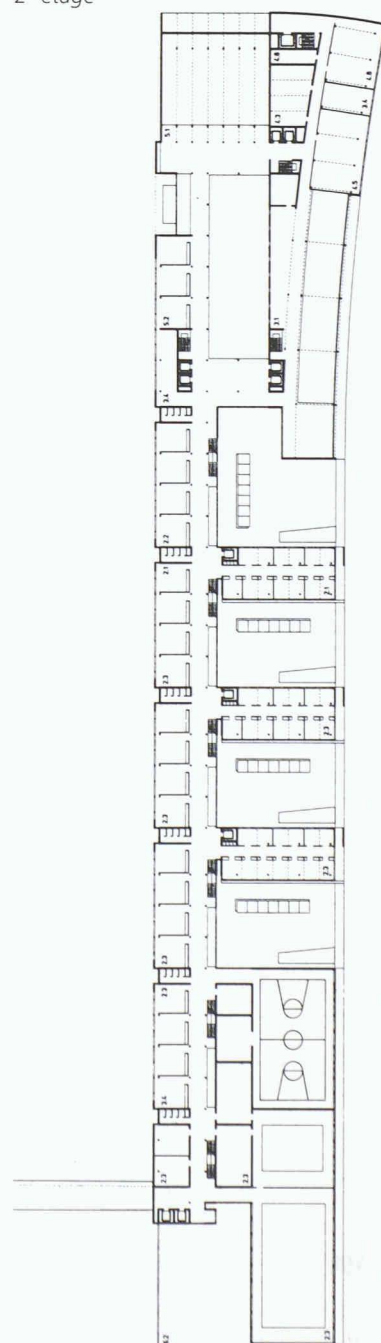


Plan masse

Rez-de-chaussée



2^e étage



Concours de l'UEFA

Maison du football européen à Nyon

Architecte: Patrick Berger, arch. DPLG, 49, rue des Cascades, F-75020 Paris

1^{er} prix d'un concours international sur invitation

L'esprit général du projet

Un signe pur, une terrasse face au Mont-Blanc

Le paysage du lac est souligné par un plan réglé horizontalement, une terrasse au caractère de cour d'honneur orientée vers le Mont-Blanc.

Le siège de l'UEFA s'étend au-delà de l'édifice qui l'abrite, au-delà du terrain qui lui a été désigné, au-delà du lac Léman qu'il domine, pour intégrer dans sa conception la présence et la valeur symbolique du plus haut sommet d'Europe. Sa façade est avant tout un espace, un paysage qui compose et met en scène deux représentations: le défi de la nature et la fondation de l'UEFA sur laquelle il repose ici virtuellement.

Depuis la rue, la vue est libérée de toute émergence construite. Seules à chaque extrémité d'une terrasse minérale, accessible à partir d'un jardin thématique, apparaissent deux figures architecturales qui encadrent la perception d'un paysage unique. Constituant deux pièces solennelles, elles abritent les fonctions les plus représentatives de l'UEFA: l'une correspond à la salle du Comité exécutif, l'autre, grâce à la mobilité de ses parois intérieures, constitue une grande surface de bureau pouvant être occasionnellement affectée aux cérémonies particulières et aux réceptions festives, qui ne demanderaient qu'à se déployer sur l'étendue du parvis, à l'abri d'un vélum ou de structures éphémères.

Depuis le lac, l'architecture se présente sous la forme d'une succession de plans horizontaux qui s'intègrent à la pente natu-

relle du terrain et dont l'élévation ne dépasse jamais celle de la voie en arrière-plan. De même, la hauteur supérieure des voiles des deux extrémités ne dépasse pas celle des maisons voisines.

L'usage et la distribution

Le traitement des limites et des clôtures

Respectant toujours la volonté d'offrir une vue dégagée sur le lac et l'horizon montagneux, l'emprise privée est, perpendiculairement à la pente du terrain, marquée par des dispositifs en creux: sans faire obstacle à la vue, un large fossé établit la fermeture sur la route, tandis qu'un mur en contrebas empêche l'accès depuis la berge, tout en soulignant simplement, par des fontaines offertes au domaine public, la présence d'un établissement prestigieux.

Quant aux clôtures latérales, le long des deux passages publics, elles sont constituées de haies végétales soulignées par des grilles qui renforcent l'évocation d'un parc.

Le plan et ses relations spatiales

Le hall d'entrée, très vaste, est en communication directe avec le foyer (situé au niveau inférieur) grâce à l'ouverture d'un grand vide central dans lequel descend un large escalier.

Dans ce même vide central, des escaliers plus étroits s'élancent vers le haut à l'abri d'une grande verrière. Ainsi, l'espace d'accueil s'ouvre également sur le ciel et communique avec la terrasse.

Dans le prolongement immédiat du hall, toujours au rez-de-chaus-

sée et pouvant bénéficier d'un accès indépendant, une grande surface (d'environ 500 m²) est affectée à des expositions en attendant la nécessité d'une extension des bureaux.

La lumière, les matières et les vues

Le verre et la lumière

Afin d'offrir une clarté maximale et d'optimiser les relations entre les divers services et départements de l'UEFA, une grande galerie de verre s'étend de part et d'autre du plan, au centre et sur toute la hauteur de l'édifice. Tous les cheminements verticaux (escaliers et ascenseurs) s'y connectent.

Mais ce vaisseau ne regroupe pas seulement les distributions, il constitue également un grand dispositif lumineux. A la manière d'un prisme, les surfaces de verre concentrent ou diffusent la lumière verticalement sur tous les niveaux du plan.

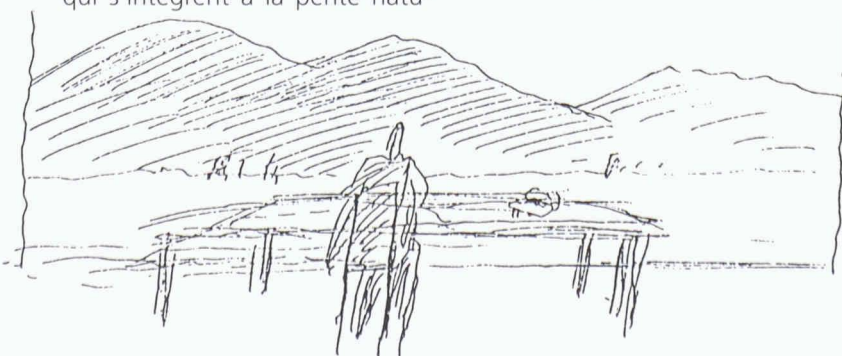
Transparences et panoramas

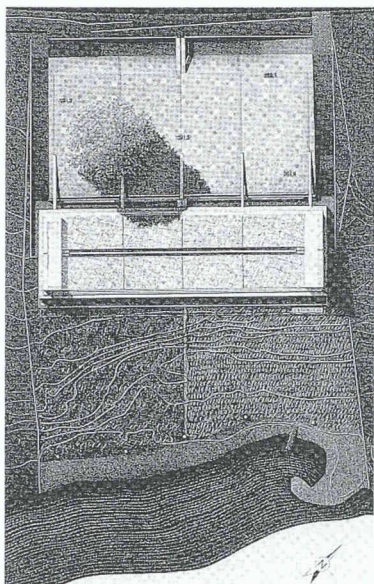
Depuis l'entrée, centrale, située dans le prolongement du jardin haut, l'intérieur de l'édifice s'organise à travers le croisement et les séquences des vues traversantes et des vues panoramiques.

Les premières correspondent à des transparences visuelles qui recoupent chaque niveau du plan et lui impriment un rythme horizontal.

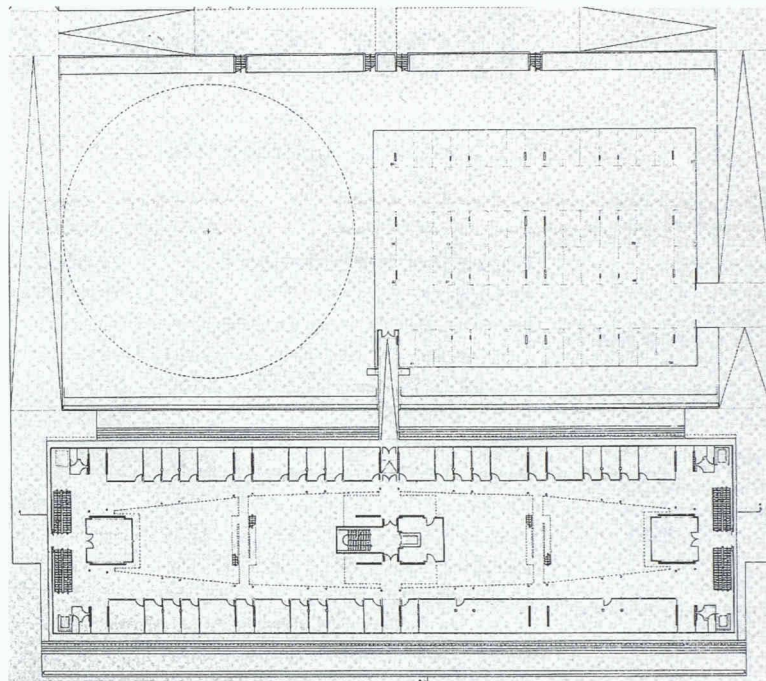
Verticalement, c'est dans une succession de panoramas que s'exprime la composition et l'étagement des niveaux:

- vue panoramique sur le lointain et les montagnes depuis la terrasse,
- vue panoramique sur le lac depuis les deux étages de bureaux,
- vue panoramique sur le jardin aménagé en contrebas depuis le niveau du foyer, des restaurants, et des salles de séjour ou de loisir.





Plan masse



Niveau -1

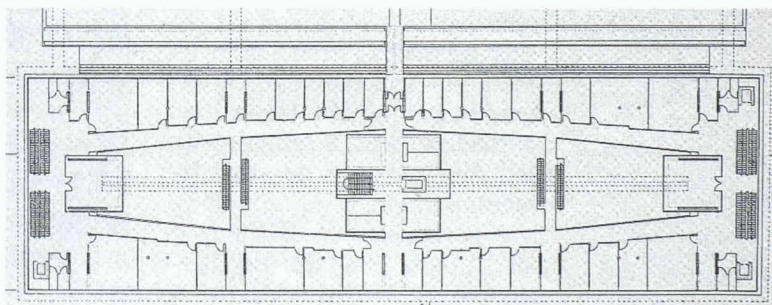
Composition du jury:

Président:

M. G. Aigner	Secrétaire général de l'UEFA
M. J. Locatelli	Syndic de Nyon
M. D. Schmutz	Conseiller d'Etat vaudois
M. M. Studer	Secrétaire général adjoint de l'UEFA
M. A. Galfetti	Architecte, Lugano
Mme S. Gmür	Architecte, Bâle
Prof. A. Ortiz-Garcia	Architecte, Séville
Prof. F. Oswald	Architecte, Berne
Prof. P. von Meiss	Architecte, Lausanne

Suppléants:

M.A. Fischer	Chef de la division Administration de l'UEFA
M. H. R. Abbühl	Architecte, Berne



Niveau -2

